

Présents :

M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. BOZETTI - Mme HUMBLLOT - M. TAILLANDIER - Mme CHOMPRET - M. ROZE - M. HERVET - M. NIVELAIS - Mme ROBERT -- M. NEVEU - Mme PRATBERNON - Mme PATIN.

Absents excusés et procurations : M. FLEURIGEON avait donné pouvoir à M. LAMBERT, Mme HERAULT, M. MULLER avait donné pouvoir à M. HERVET, Mme FION avait donné pouvoir à M. ROZE, M. VIALANEIX, Mme MARQUELET avait donné pouvoir à M. TAILLANDIER, Mme BRINGAND avait donné pouvoir à Mme JEAN DIT PANNEL, M. MATTERA avait donné pouvoir à Mme PATIN.

Absent(s) : Néant.

Liste des points abordés

Récapitulatif des décisions prises par M. le Maire de la numéro 2022D028 à la numéro 2022D033.

Délibération n°093 : Approbation convention avec conseil régional Grand Est autorisant le transport des collégiens entre la gare et le collège : *Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette convention.*

Délibération n° 094 : Adhésion de la Ville de Joinville à Maisons Paysannes de France : *Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de faire adhérer la ville à cette association.*

Délibération n°095 : Fouilles archéologiques du chantier de l'église : *Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le chantier des fouilles archéologiques de l'église.*

Délibération n°096 : Participation de la CCBJC aux frais d'instruction des autorisations du droit des sols assumés par les communes à partir de 2023 : *Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver à compter du 1^{er} janvier 2023 la participation de la CCBJC au financement de l'instruction des autorisations du droit des sols.*

Délibération n°097 : Reconstitution de la convention CAPURBA pour l'instruction des autorisations d'urbanisme : *Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver l'externalisation de cette mission au cabinet CAPURBA pour les autorisations d'urbanisme.*

Délibération n°098 : Convention entre la Ville et la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation des chats errants : *Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette convention.*

Délibération n°099 : Prêt de salles et de matériel pour le festival VOIX SI VOIX LA 2023 : *Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver l'accueil de cette manifestation ainsi que le prêt de salles et de matériel à titre gracieux.*

Délibération n°100 : Réhabilitation des logements communaux au 36 et 36 bis rue de la Harpe : *Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette opération.*

Délibération n°101 : Virement de crédits 2022 - Primes de façades 2022 (façades, patrimoine, habitat et commerces) : *Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver ces virements de crédits d'investissement.*

Délibération n°102 : Convention d'entretien de de maintenance des feux de carrefour coordonnés avec la signalisation du PN 49 : *Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette convention.*

Le détail complet de ces délibérations est consultable sur le site internet de la ville : <https://mairie-joinville.fr>.

**Le Maire,
Bertrand OLLIVIER**



